



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 2 Juillet 2010



## **CONTRÔLE DES TITRES DE TRANSPORT PAR LA POSTE : UN PAS DE PLUS DANS LA BASSESSE**

**LA CGT REFUSE CES CONTRÔLES ET APPELLE L'ENSEMBLE  
DES POSTIERS À L'ACTION COLLECTIVE POUR L'ARRÊT IMMÉDIAT  
DES CONTRÔLES DES TITRES DE TRANSPORT.**

Au moment même où la RATP augmente ses tarifs, les directions annoncent qu'elles entendent instaurer un contrôle des titres de transport. Elles exigeraient l'ensemble des justificatifs de juillet 2009 à juin 2010. **Pour la CGT c'est non !**

Ainsi pour nos directions, les postiers seraient des délinquants en puissance. De la même façon qu'ils sont suspects de ne pas faire leurs heures, d'abuser des congés maladies ou d'asa enfants malades, ils percevraient des indemnités partielles de transport, sans pouvoir en justifier ?! **Ces dérives sont inacceptables. La CGT avec les postiers refusent de telles atteintes à la dignité.**

Pour nous tout contrôle est inacceptable, alors demander l'ensemble des justificatifs c'est une attaque intolérable. D'autant qu'il est impossible, non seulement, de conserver les preuves mais de plus les automates ne délivrent pas toujours de récépissé. **La Poste outrepassse ses droits**, les postiers viennent travailler toute l'année et ils paient leur transport. Prendre en charge une partie des frais de transport, ne l'autorise pas à exiger tous les justificatifs.

**Nous appelons tous les postiers à agir collectivement et à refuser tous ensemble de fournir la totalité des justificatifs**

**La prise en charge partielle des frais de transport est une obligation pour les entreprises, c'est un droit pour les salariés, droit qui doit être amélioré : la CGT exige la prise en charge totale des frais de trajet domicile/travail par l'entreprise quel que soit le mode de transport utilisé, les heures de trajet sont du temps de travail.**

**Chaque jour les postiers viennent travailler et quel que soit le mode de transport, ils paient !**

Avec le coût prohibitif des loyers en IDF et la pénurie de logements sociaux orchestrée par le gouvernement et le patronat, les salariés sont contraints d'habiter de plus en plus loin. La part du transport dans le budget représente une charge considérable. Rapporé à des salaires insuffisants, un aco débutant perçoit à peine 1150 € nets, c'est une somme énorme : on ne vit plus, on survit

De nombreux postiers n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur voiture pour aller travailler et l'entreprise ne débourserait pas un centime ? La Poste doit payer l'intégralité des frais de transport.

## **HAUSSE DES TARIFS RATP**

**au 1er juillet, la RATP augmente ses tarifs de 3,9% en moyenne**

**Zone 2 : de 56,60€ à 60,40€ soit 6,7%**

**Zone 3 : de 74, 40€ à 78,20€ soit 5,1 %**

**Zone 4 : de 91, 70€ à 95,50€ soit 4,1%**

**pas d'augmentation pour les zones 5 et 6**

Ces augmentations supérieures à l'inflation sont inacceptables. Pour rappel, la hausse des salaires en 2010 est de 0,5 % 1ER janvier et 0,5% en octobre pour les aco, pour les fonctionnaires : 0,5% au 1er juillet 2010 . Une fois de plus, c'est aux travailleurs, à la population de financer la poursuite de la mise à niveau du réseau francilien dont l'objectif ne vise qu'à satisfaire les intérêts économiques de quelques grands groupes industriels et financiers, sans répondre à l'urgence des besoins de transports collectifs des franciliens. Pour la CGT le développement des transports collectifs est une priorité. Cela passe, entre autre par : une augmentation du versement transport des entreprises (qui n'a pas bougé depuis des années), alors qu'elles bénéficient d'un accroissement des modalités de transport.

### **Réduction de 20% des coûts : leit motiv patronal qui guide nos directions**

Récupérer par tous les moyens de l'argent, d'abord en supprimant de l'emploi c'est là, où la manne financière est la plus juteuse, et en tentant de rogner sur les droits des salariés.

Les postiers passent de plus en plus de temps dans des transports saturés, et se voient imposer un véritable parcours du combattant pour arriver à l'heure au travail et éviter des sanctions. De plus, ils devraient anticiper et intégrer dans leur temps de trajet, les aléas des transports, conséquences du manque d'effectifs et de la vétusté du matériel à la SNCF, comme à la RATP !

Car pour la Poste, les retards, les incidents sont des problèmes qui s'arrêtent à la porte des services. Les déplacements de ses agents relèvent uniquement de leur vie privée et que par conséquent cela justifierait des sanctions quand ce ne sont pas des licenciements. **C'est inacceptable**

Car, c'est bien la Poste qui, par ses choix stratégiques et politiques combattus par la CGT, porte l'entière responsabilité de la fermeture des centres de tri au profit de PIC localisée dans des zones industrielles éloignées des zones d'habitations et où les moyens de transport sont insuffisants et inadaptés, aggravés par les multiples horaires de prise et fin de service ;

C'est bien la Poste qui réorganise, supprime massivement des emplois, ferme et délocalise des sites et services entiers et met en place des horaires atypiques pour faire passer le trafic avec des effectifs réduits !

#### **LA POSTE DOIT PAYER SANS EXIGER DE CONTREPARTIE.**

Elle connaît notre lieu d'habitation et celle de notre lieu de travail : elle doit prendre en charge l'intégralité des frais de transport. Elle a les moyens de répondre à nos exigences : en 2009 les profits réalisés sur notre dos s'élèvent à 531 millions d'euros.

**METTONS UN TERME À TOUTES CES DÉRIVES ET COLLECTIVEMENT ORGANISONS-NOUS POUR FAIRE CÉDER NOS DIRECTIONS PARTOUT DANS CHAQUE CENTRE, DANS CHAQUE SITE HARCELONS MASSIVEMENT, QUOTIDIENNEMENT NOS DIRECTIONS ET EXIGEONS L'ARRÊT IMMÉDIAT DU CONTRÔLE DES TITRES DE TRANSPORT ET LA PRISE EN CHARGE TOTALE DES FRAIS DE TRANSPORT.**